

66. Au 1^{er} avril le compte « matières consommables » accuse un stock de : 140 Kg à 25 FC le Kg.

Le 7 avril : achat de 260 Kg à 50 FC le Kg.

Le 9 avril : consommation de 200 Kg au cours du jour de 46 FC le Kg.

Le 11 avril : consommation de 160 Kg au cours du jour de 65 FC le kg.

Le stock final physique au mois d'avril = 78 Kg.

La valeur de l'écart sur matière vaut : **(EXETAT 2017)**

- a. - 2.382,50 FC b. - 3.737,50 FC c. - 3.412,50 FC
e. - 3.410,50 FC e. - 4.062,50 FC

67. Indiquez la proposition vraie qui désigne l'intérêt.

(EXETAT 2017)

- a. Le loyer de l'argent.
b. Les charges opérationnelles.
c. Les charges communes non réparties.
d. L'accumulation des charges sur un produit.
e. L'expression monétaire d'une transaction.

68. L'expression « facture récapitulative » désigne : **(EXETAT 2017)**

- a. La liste des factures pour une période donnée, établies et transmises au client.
b. La facture unique correspondant à une série de livraisons périodiques.
c. Le document substitutif à la facture suite aux obstacles matériels.
d. Le document écrit qui accompagne la facture avec indication de poids de chaque colis pris séparément.
e. Le relevé des sommes bonifiées à un client.

69. Indiquez la personne qui doit signer les règlements mis au bénéfice des fournisseurs dans une entreprise. **(EXETAT 2017)**

- a. Le banquier.
b. Le comptable.
c. Le directeur financier.
d. Le responsable de la comptabilité.
e. Le responsable du magasin.